

Consultation sur la conception

Dossier d'information

Consultation de conception pour un programme
d'activités :

Eau propre Guisson propre

Approvisionnement en eau potable

Fourniture de foyers avec des combustibles issus de la biomasse renouvelable
Programme d'activités

Objectif de ce dossier d'information

Ce dossier d'information vise à expliquer le programme d'activités (PoA) que SaniTap a l'intention d'enregistrer auprès de Gold Standard pour les objectifs mondiaux¹.

Nous apprécions et recherchons des commentaires constructifs afin que le programme proposé et les projets avec le Programme d'action bénéficient des points de vue, des perspectives et de l'expérience de nombreuses personnes - femmes, hommes, filles et garçons - et des parties prenantes intéressées.

La consultation sur la conception est un processus et non un événement unique. Ce document fournit des informations clés sur le programme et définit un moyen pour vous de fournir des commentaires. Je vous remercie de votre temps et de votre considération.

¹ [The Gold Standard](#)

Titre du programme d'activités

Eau propre Cuisson propre

Objet et intention et description générale du Programme d'action

Le programme d'activités Gold Standard de SaniTap « Clean Water Clean Cooking » pour divers pays d'Afrique fournira aux ménages, communautés et institutions ruraux et semi-urbains des technologies vitales de cuisson propre et d'eau salubre.

La distribution de foyers améliorés et l'approvisionnement en combustibles de substitution issus de la biomasse et le déploiement de technologies d'eau salubre amélioreront les conditions de vie des communautés locales et réduiront les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'utilisation de la biomasse pour la cuisson et l'ébullition de l'eau.

Notre objectif est de mettre en œuvre des projets dans plusieurs territoires d'Afrique au profit de millions de personnes à travers le continent. Le programme d'activités (PoA) sera certifié par le Gold Standard for Global Goals. Il durera 20 ans. Tous les projets qui seront développés seront enregistrés dans le cadre de ce Programme d'action. Ils seront enregistrés en tant qu'Activités de Projet Volontaires (APV) selon les méthodologies Gold Standard appropriées.

Ces projets généreront des crédits de carbone en évitant le rejet d'émissions de GES, y compris de CO₂, dans l'atmosphère. Les économies de biomasse non renouvelable réduiront les taux de déforestation et contribueront à améliorer les conditions de santé des populations féminines et masculines vulnérables et à créer d'importants avantages pour la santé, la commodité et l'économie des utilisateurs finaux. La production de crédits carbone contribuera à la maintenance, à la mise à l'échelle et à l'amélioration continues des technologies existantes et fournira un financement pour ces opérations.

Ce programme contribuera activement à la réalisation de divers Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Le Programme d'action et les APV connexes dans le cadre de ce Programme d'action respecteront tous les principes et exigences de sauvegarde des objectifs mondiaux et tous les APV chercheront à obtenir la certification sensible au genre.

Raison de la consultation en conception

Cette consultation sur la conception vise à recueillir les commentaires des autorités compétentes, des parties prenantes et des ONG :

1. Sur la conception et les incidences attendues du programme, afin de veiller à ce qu'il soit conforme aux objectifs et priorités nationaux ou régionaux en matière de développement durable.
2. Nous sollicitons des commentaires sur le cadre institutionnel pertinent pour le programme.
3. Des informations en retour sont également demandées sur l'interaction de l'initiative mise en œuvre avec d'autres initiatives en cours et/ou prévues dans les limites géographiques du programme, qui comprend, séparément, l'ensemble de chaque territoire national.
4. Si l'on constate qu'il existe des initiatives qui se chevauchent, les commentaires sur les synergies et les conflits potentiels entre ces initiatives doivent être pris en compte.

Les intervenants peuvent fournir des commentaires au moyen de lettres, de courriels, lors de réunions en personne ou lors d'une réunion de consultation sur la conception physique ou en ligne, etc. Une période d'au moins un mois sera disponible pour permettre aux parties prenantes de contribuer à la conception du programme.

Conformément aux exigences du Gold Standard, un principe clé est qu'un PoA est conçu à l'aide d'une approche intégrée. L'objectif du processus d'engagement et de consultation est d'informer et d'impliquer les parties prenantes individuelles et organisationnelles concernées et intéressées et d'aborder leurs sentiments et leurs préoccupations. Cela devrait réduire la possibilité d'effets secondaires indésirables dans le programme d'action proposé, tout en veillant à ce que les parties prenantes du programme définissent les indicateurs les plus importants de réussite sociale, économique et environnementale. L'utilisation de ce processus participatif réduit ainsi le risque que des impacts importants (négatifs ou positifs) soient négligés, et les préoccupations de toutes les parties sont pleinement prises en compte lors de la phase de conception du programme.

Objectif de la consultation sur la conception du Programme d'action

SaniTap entreprend un processus de consultation sur la conception d'un programme d'activités, dans le cadre duquel il a l'intention de mettre en œuvre plusieurs projets. L'objectif du processus de consultation sur la conception est de recueillir des commentaires larges et réfléchis sur la conception du programme proposé de la part du gouvernement central, des décideurs (femmes et hommes), des autorités nationales compétentes, des communautés d'ONG et d'autres parties prenantes concernées. Cette rétroaction sera utilisée pour améliorer et renforcer les activités prévues.

L'objectif du processus de consultation et de mobilisation est le suivant :

1. identifier, mobiliser et consulter les intervenants de manière significative afin d'améliorer la conception du projet et ses résultats ;
2. informer les intervenants au sujet des projets et discuter de leurs répercussions probables (positives et négatives) à l'étape de la conception, de la planification et de la mise en œuvre, ainsi que de leur pertinence pour les intervenants ;
3. établir un processus de mobilisation continu permettant aux intervenants de fournir des commentaires, des commentaires et de soulever des préoccupations tout au long de la vie du projet.

À propos de SaniTap

SaniTap est une entreprise d'impact basée au Royaume-Uni qui sera l'entité de coordination/gestion (CME) pour ce PoA. Sa mission est de veiller à ce que toutes les personnes - femmes, filles, hommes et garçons ainsi que les personnes vulnérables, handicapées et marginalisées - aient accès à de l'eau potable, à des installations sanitaires et à une énergie de cuisson durable face au changement climatique. La mission de l'organisation est de mettre en œuvre des modèles commerciaux évolutifs qui fournissent des services WASH fiables et abordables et un accès à des services d'énergie de cuisson propre et modernes et pratiques aux populations rurales et périurbaines - hommes et femmes, jeunes et vieux, de toutes les catégories sociales rurales et périurbaines grâce à l'innovation technologique, à de nouveaux mécanismes de financement et à des partenariats de livraison du dernier kilomètre (PPP). Il s'agit notamment de tirer parti des marchés du carbone.

Échelle du VPA

On s'attend à ce que le Programme d'action comprenne des APV à petite échelle et à micro-échelle.

Date de début du Programme d'action

On s'attend à ce que la documentation requise pour l'inscription de la procuration soit soumise en décembre 2023, sous réserve du processus de consultation sur la conception.

Entité de coordination/gestion

SaniTap Ltd sera l'entité de coordination/gestion (CME).

SaniTap confirme que le PoA est une action volontaire de la CME.

Les organisations partenaires locales et le personnel (hommes et femmes) seront impliqués dans la mise en œuvre des activités dans certains APV, participant ainsi au Programme d'action. Les autres participants seront identifiés et indiqués au niveau de l'APV individuel, le cas échéant.

Exigences d'activité appliquées

Activités de services communautaires.

Exigences relatives au produit appliquées

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Durée du Programme d'action

Le Programme d'action devrait s'étendre de 2024 à 2044.

Limites du PoA

Le Programme d'action vise à inclure les frontières nationales :

- Madagascar
- Guinée
- Mozambique
- Afrique du Sud
- Éthiopie
- Zimbabwe

Technologies

Il est envisagé que le Programme d'action inclue :

- Technologies pour fournir et permettre l'eau potable.
- Technologies pour fournir une cuisson améliorée et propre.
- Technologies permettant le changement de combustible.

Méthodologies prévues

Le Programme d'action devrait inclure, sans toutefois s'y limiter, l'utilisation des méthodologies suivantes :

- MECD - Metered and Measured Energy Cooking Devices, Version 1.0.²
- ERSDW - Emission Reductions from Safe Drinking Water Supply, Version 1.0.³
- TPDDTEC – Reduced Emissions from Cooking and Heating - Technologies and Practices to

² [431 V1.0 EE ICS Methodology for Metered and Measured Energy Cooking Devices.pdf \(goldstandard.org\)](https://www.goldstandard.org/431-v1.0-ee-ics-methodology-for-metered-and-measured-energy-cooking-devices.pdf)

³ <https://globalgoals.goldstandard.org/429-ee-sws-emission-reductions-from-safe-drinking-water-supply/>

Displace Decentralized Thermal Energy Consumption, Version 4.0.⁴

- SMEC – Simplified Methodology for Efficient Cookstove⁵, Version 3.0.⁵

Exemples d'activités de projet prévues

1. Réparation des infrastructures d'eau potable brisées, et exploitation et entretien ultérieurs de ces infrastructures pendant 10 à 15 ans, tels que des forages pompés à la main qui élimineront la nécessité de traiter l'eau par ébullition avant consommation.
2. Fourniture de technologies de traitement de l'eau au point d'utilisation au niveau des ménages, telles que des filtres, à ceux qui n'ont pas accès à de l'eau potable, ce qui éliminera la nécessité de faire bouillir l'eau comme forme de traitement avant de la consommer, réduisant ainsi les émissions de GES.
3. Production de granulés de biomasse provenant de matières premières durables, destinés à être utilisés dans des foyers modernes et propres, mis à la disposition des utilisateurs finaux à un coût égal ou inférieur au coût des technologies existantes de combustible (charbon de bois) et de foyers de cuisson, ce qui réduira les émissions de carbone en permettant aux familles de cuisiner avec un combustible durable qui nécessite moins de biomasse, ce qui réduit la déforestation et les émissions de GES.
4. La fourniture de foyers améliorés écoénergétiques aux ménages qui cuisinent actuellement sur des appareils inefficaces réduira les émissions de GES en permettant aux ménages de cuire la même quantité d'aliments en utilisant moins de biomasse non renouvelable. L'utilisation de foyers améliorés réduira également la pollution nocive de l'air intérieur.

Plan de mise en œuvre du Programme d'action

SaniTap est l'entité de coordination et de gestion (CME) du PoA. SaniTap supervise chaque étape du développement du PoA, de l'expansion, du processus d'inclusion de l'APV, y compris l'élaboration des documents de projet, la mise en œuvre de la consultation des parties prenantes locales, l'élaboration d'un plan de suivi et d'évaluation, la gestion de l'inclusion de l'APV et des vérifications continues, ainsi que l'émission de crédits. SaniTap travaille directement ou activement avec des partenaires locaux pour mettre en œuvre des APV, améliorer les stratégies d'installation et de diffusion des technologies du projet afin de générer des réductions d'émissions vérifiées (VER). La mise en œuvre peut être directement par SaniTap, mais aussi par l'intermédiaire et / ou avec des partenaires locaux qui peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des ONG, des entrepreneurs locaux, des organisations gouvernementales et des instituts universitaires.

La mise en œuvre du Programme d'action commencera par les APV à Madagascar. Les premiers APV (cas réels) devraient être cotés en 2024. Les autres pays participant au Programme d'action devraient commencer les APV d'ici deux ans.

L'inclusion des APV dans le Programme d'action exige que les APV répondent aux critères énoncés ci-dessous et selon le Gold Standard.

⁴ <https://globalgoals.goldstandard.org/407-ee-ics-technologies-and-practices-to-displace-decentralized-thermal-energy-tpddtec-consumption/>

⁵ [La méthodologie simplifiée Gold Standard pour des fourneaux propres et efficaces – Gold Standard pour les objectifs mondiaux](#)

Participants à la consultation sur les intervenants et la conception

Conformément au groupe minimum de parties prenantes à consulter, SaniTap a invité toutes les parties prenantes pertinentes connues (locales, touchées et intéressées) pour des consultations et des commentaires, y compris, mais sans s'y limiter, les groupes suivants.

- a) Les personnes, les communautés et/ou les représentants locaux qui devraient être directement ou indirectement touchés (touchés négativement ou bénéficiaires) par le projet ou qui pourraient avoir un intérêt dans le projet.
- b) Les parties prenantes ayant des droits fonciers à l'intérieur ou à proximité du projet et les individus et groupes marginalisés.
- c) Décideurs locaux et représentants des autorités locales.
- d) Les fonctionnaires du gouvernement national ou le point focal national, par exemple, l'autorité nationale désignée (AND) ou un organisme équivalent.
- e) Les organisations non gouvernementales (ONG) locales, les groupes de femmes travaillant sur des sujets pertinents pour le projet ou travaillant avec les communautés susceptibles d'être touchées par le projet. SaniTap a en outre inclus des organisations non gouvernementales internationales (OING) et des organisations du secteur privé travaillant sur des sujets pertinents pour le projet ou travaillant avec des communautés susceptibles d'être affectées par le projet.
- f) Représentant Gold Standard à <help@goldstandard.org>.
- g) Les ONG internationales Gold Standard concernées avec représentation dans la région et tous les sympathisants des ONG Gold Standard situés dans le pays hôte du projet.

Le processus de consultation sur la conception a été ouvert à tous les intervenants, mais s'est concentré sur l'invitation d'intervenants des groupes c-g, tandis que les consultations des intervenants incluront des intervenants de tous les groupes a-g. Les rapports de consultation sur la conception et de consultation des intervenants comprendront des renseignements sur les participants, les invitations, le suivi, les documents envoyés, les réunions de consultation si elles ont lieu physiquement, les commentaires (première ronde) et la réponse de MEC/projet aux commentaires et permettant une deuxième ronde de rétroaction et une réponse subséquente à la rétroaction à tous les intervenants.

Interactions avec d'autres initiatives/programmes similaires dans des frontières géographiques qui se chevauchent

D'autres projets ou initiatives similaires connus dans des limites géographiques qui se chevauchent sont énumérés à l'**annexe B**. SaniTap est désireux de comprendre les synergies et les conflits potentiels, et comment ils peuvent affecter le PoA et les APV inclus additionnalité, référence, suivi et impacts sur la durabilité.

SaniTap contactera d'autres développeurs de projets carbonés où il existe un risque de chevauchement au niveau du PoA et des APV pour s'assurer qu'il n'y a pas de double comptage ou de revendication de réductions d'émissions, d'absorptions ou de résultats déjà pris en compte par une autre initiative ou un autre programme.

Les parties prenantes, les autorités et les participants à d'autres initiatives et programmes sont priés de fournir des contributions, des informations et des commentaires pour soutenir la collaboration et garantir l'absence de risque de double comptage.

Utilisateurs finaux ciblés

Les personnes - femmes et hommes, filles et garçons - dans les zones rurales et périurbaines, qui sont forcées d'utiliser de l'eau insalubre parce que les sources d'eau potable ne sont pas disponibles.

Les personnes - femmes et hommes, filles et garçons - dans les zones rurales et périurbaines, qui cuisinent avec du bois de chauffage ou du charbon de bois sur des foyers non améliorés ou d'autres méthodes de cuisson inefficaces.

Il est à noter que les personnes qui seront les plus touchées positivement sont probablement les femmes et les enfants.

Autres consultations prévues – deux APV de cas réels

Deux APV Real Case seront réalisés à Madagascar :

1. APV Clean Cooking – Consultation des parties prenantes prévue le 26 octobre 2023 à Fort Dauphin, Madagascar.
2. APV Eau Propre – Consultation des parties prenantes prévue le 26 octobre 2023 à Fort Dauphin, Madagascar.

Les annexes C et D présentent un aperçu des deux APV proposés.

Toutes les parties prenantes invitées à la consultation sur la conception auraient déjà dû être invitées aux deux consultations des parties prenantes de l'APV. Si ce n'est pas le cas, veuillez nous aviser d'avoir une invitation à une présence physique ou en ligne si vous souhaitez y assister.

D'autres APV réels seront entrepris dans chacun des pays énumérés dans le présent Programme d'action en temps voulu.

SaniTap peut organiser d'autres réunions de consultation en ligne sur la conception dans le cadre du processus de consultation sur la conception, auquel cas toutes les parties prenantes (et toutes les parties prenantes supplémentaires) seront invitées.

Il est prévu que lors de toutes les réunions de consultation des parties prenantes de l'APV, la communication sera rédigée dans la langue la plus appropriée et la plus largement parlée. On s'attend à ce que des interprètes soient disponibles pour permettre aux intervenants de communiquer dans d'autres langues d'utilisation principale. Par exemple, à Madagascar, la Consultation sur la conception se déroulera en français avec traduction anglaise. Au niveau APV à Madagascar, les consultations des parties prenantes seront menées en français et en malgache avec traduction en anglais si nécessaire.

Contribution aux ODD

Les APV du Programme d'action devraient contribuer (mais ne pas être limités) aux ODD suivants :

- 1 Pas de pauvreté
- 3 Bonne santé et bien-être
- 5 Égalité des sexes
- 6 Eau potable et assainissement
- 7 Énergie propre et abordable
- 8 Travail décent et croissance économique

- 13 Action pour le climat
- 15 Vie terrestre

Chaque APV indiquera quels ODD il surveillera (au moins 3) et établira un plan de suivi. Les indicateurs et approches de suivi probables sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Étant donné que tous les APV sont tenus de mesurer l'impact sur l'action climatique (ODD 13) et que SaniTap vise à obtenir la certification sensible au genre qui suggère l'inclusion de l'ODD 5 Égalité des sexes, il est prévu que chaque APV suive un ou deux autres impacts des ODD.

ODD	Cible	Indicateur d'impact	Indicateur de suivi	Comment surveiller
ODD 13 – Action pour le climat	13.2 Intégrer les mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et planification nationales.	Réduction des émissions de GES.	Quantité d'émissions de GES évitées ou séquestrées.	Calculs détaillés de CO2e – méthodologie décrite dans la méthodologie des cuisinières Gold Standard.
ODD 1 – Pas de pauvreté	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et toutes les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient des droits égaux aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété et au contrôle de la terre et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, aux nouvelles technologies appropriées et aux services financiers, y compris le microfinancement.	Subsistance.	Épargne moyenne des ménages (c.-à-d. diminution des dépenses consacrées aux services de base tels que la cuisine, l'éclairage, la boisson).	Estimations indirectes des économies des ménages – économies mensuelles nettes de combustible liées à la réduction de l'utilisation des foyers et des poêles.
ODD 3 – Bonne santé et bien-être	3.9 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de décès et de maladies dus à	Réduction de la pollution de l'air intérieur.	Nombre de ménages ayant observé une réduction de la concentration	Surveillance de 24 ou 48 heures dans les ménages de l'échantillon pour le scénario de référence

	des maladies dangereuses.		de PM2,5 et de monoxyde de carbone (CO).	et le scénario de projet.
ODD 5 – Égalité des sexes	5.4 Reconnaître et valoriser les soins non rémunérés et le travail domestique par la fourniture de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités au sein du ménage et de la famille, selon les besoins nationaux.	Autonomisation des femmes et égalité des sexes	Gain de temps moyen associé au temps de cuisson et à la collecte du combustible. (Allègement de la charge de travail) pour les femmes et les filles	Enquêtes par sondage auprès de femmes et d'hommes, de filles et de garçons dans des ménages représentatifs pour estimer les gains de temps associés à la cuisson et à la collecte de combustibles. Inclure un rapport sur les principales façons dont les ménages utilisent le temps économisé sur la collecte du carburant.
ODD 6 – Eau propre	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable salubre et abordable pour tous	Accès à une source d'eau améliorée	Nombre total ménages répondant aux critères de « services d'eau potable gérés en toute sécurité » (ventilés en ménages dirigés par une femme et ménages dirigés par un homme) L'indicateur peut être désagrégé par type de résidence, résident et niveau de service. La source d'eau doit répondre à 3 conditions : accessibilité,	Enquête auprès des ménages.

			disponibilité & qualité.	
ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable	7.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes.	Accès accru à l'énergie	Non. Nombre de bénéficiaires : ménages (ventilées selon les ménages dirigés par une femme et les ménages dirigés par un homme)	Mesure directe des ménages qui reçoivent des poêles. Enquête par sondage auprès des ménages pour assurer l'accès à un combustible propre et une utilisation correcte du poêle.
ODD 8 – Travail décent et croissance économique	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein-emploi productif et à un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, et parvenir à un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Possibilités d'emploi accrues	Nombre total d'emplois. (Données ventilées en nombre d'emplois pour les femmes, les hommes et les jeunes femmes et les jeunes hommes, y compris les personnes handicapées.) Nombre total employés au-dessus du salaire minimum local Gains horaires moyens des employés selon le sexe, l'âge, la profession et les personnes handicapées	Analyse des contrats de travail. (Données ventilées en nombre d'emplois pour les femmes, les hommes, les jeunes femmes et les jeunes hommes, y compris les personnes handicapées.)
ODD 15 – Vie terrestre	15.1 D'ici à 2020, assurer la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes	Réduction de la déforestation attribuée aux économies de bois de chauffage	Total des combustibles ligneux non renouvelables économisés	Économies d'équivalent CO ₂ mesurées à l'aide de calculs détaillés définis dans la méthodologie des foyers de cuisson

	terrestres et d'eau douce et de leurs services, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les terres arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.			(à la fois en raison de granulés plus efficaces plutôt que de charbon de bois et en raison de foyers plus efficaces eux-mêmes)
--	--	--	--	--

SaniTap utilisera l'outil d'impact des ODD Gold Standard pour suivre et surveiller l'impact sur les ODD à travers chaque APV.

Approche sensible au genre

SaniTap vise à être sensible au genre dans chacun de ses APV et prendra des mesures actives pour obtenir la certification sensible au genre dans le cadre de la garantie que les activités vont au-delà de « ne pas nuire » et s'assurent ainsi qu'une activité donnée « fait mieux ». SaniTap suivra et adhérera aux exigences et directives de Gold Standard en matière d'égalité des sexes. Version 2.0.⁶

SaniTap a, et continuera d'engager, des « experts en genre » tiers pour donner des conseils afin de s'assurer que son programme aborde de manière proactive les écarts entre les sexes et contribue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, ainsi que pour assurer des garanties pour prévenir ou atténuer les impacts négatifs sur les femmes, les hommes et les filles et les garçons.

SaniTap, avec des parties prenantes expertes qualifiées ayant une connaissance des politiques nationales, des normes et des cultures, soutiendra le Programme d'action et les APV pour aider à comprendre les normes sociales et culturelles, les rôles, les besoins, les opportunités et les relations entre les sexes qui affectent la façon dont les parties prenantes (entités, femmes et hommes, filles et garçons) participent au projet et en bénéficient.

En collaboration avec des experts en genre, SaniTap concevra des mécanismes de rétroaction accessibles, inclusifs et culturellement et socialement appropriés pour différents groupes de parties prenantes. Par exemple, l'utilisation de multiples canaux de communication (comme des sondages en ligne, des appels téléphoniques, des groupes de discussion, des entrevues et des visites à domicile, des discussions, etc.), fournir des services de traduction et d'interprétation, utiliser un langage simple et clair, assurer la sécurité physique et la confidentialité, etc.

SaniTap a engagé une organisation tierce d'experts en matière de genre pour soutenir son travail et des contributions ont été fournies pour le processus et le contenu de la consultation sur la conception et la consultation des parties prenantes, ainsi que pour le développement et la conception des activités du projet.

Au fur et à mesure que des APV seront établis dans d'autres frontières nationales dans le cadre du Programme d'action, des parties prenantes expertes en matière d'égalité des sexes seront nommées.

⁶ <https://globalgoals.goldstandard.org/104-par-gender-equality-requirements-and-guidelines/>

SaniTap dispose d'une personne dédiée pour se concentrer sur les questions liées au genre dans le cadre du PoA et peut être contacté via gender.responsive@sanitap.org

Mesures de protection et exigences de Gold Standard

Le Programme d'action et tous les APV au sein de l'APV seront conformes à toutes les garanties et exigences de Gold Standard⁷.

Conformité aux exigences de protection :

Principe	Sous-principe	Réponse et conformité aux PoA et APV
Principes de sauvegarde sociale		
Principe 1 - Droits de l'homme		<p>SaniTap et les participants à la mise en œuvre du Programme d'action et des APV au sein du Programme d'action respecteront les droits de l'homme internationalement proclamés et ne seront pas complices de violences ou de violations des droits de l'homme de quelque nature que ce soit, telles que définies dans la Déclaration universelle des droits de l'homme⁸.</p> <p>Le(s) projet(s) ne doit pas faire de discrimination en ce qui concerne la participation et l'inclusion.</p>
Principe 2 – Égalité des sexes et droits des femmes		<p>Les projets relevant du Programme d'action chercheront à être certifiés « sensibles au genre ».</p> <p>Les projets permettront d'approfondir l'analyse comparative entre les sexes ; choisir les objectifs et les mesures du projet axés sur le genre ; et concevoir des indicateurs et des paramètres sexospécifiques propres aux projets.</p> <p>Le projet contribue à améliorer la santé des femmes, des filles et des enfants et leur donne plus de temps pour faire d'autres activités. La réduction du temps consacré à l'approvisionnement en eau, en bois et en combustible, en particulier pour les enfants et les mères, permettra d'autres activités et créera des économies économiques.</p>
Principe 3 – Santé, sécurité et conditions de travail dans la collectivité		<p>Les technologies du projet contribueront activement à améliorer la santé des utilisateurs finaux grâce à l'approvisionnement en eau potable et à permettre une cuisson propre.</p> <p>Les projets éviteront l'exposition de la collectivité à des risques accrus pour la santé et ne nuiront pas à la santé des travailleurs et de la collectivité.</p>

⁷ Principes et exigences de l'étalon-or

⁸ <http://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/>

Principe 4 – Patrimoine culturel, peuples autochtones, déplacement et réinstallation	4.1 Sites du patrimoine culturel et historique	Le(s) projet(s) ne sera pas mis en œuvre dans des zones qui menacent le patrimoine culturel.
	4.2 Expulsions forcées et déplacements	Le(s) projet(s) n'entraînera pas d'expulsion forcée ou de déplacement.
	4.3 Régime foncier et autres droits	<p>Le(s) projet(s) ne devrait pas nécessiter de modification des régimes fonciers et/ou d'autres droits. Dans le cas où un pourrait avoir un impact sur le régime foncier ou d'autres droits, les « parties prenantes expertes » appropriées seront invitées à enquêter, évaluer et recommander avant la mise en œuvre d'un projet.</p> <p>La volonté foncière n'est pas un problème lorsque les technologies de cuisinière ou de filtre à eau sont distribuées dans les maisons.</p> <p>Pour les autres sources d'eau communautaires de technologie de l'eau sur des terres appartenant au gouvernement du comté / régional ou à la population locale, leur autorisation sera d'abord demandée. Cette autorisation sera une condition préalable à la mise en œuvre.</p> <p>Lorsque des terres sont nécessaires aux fins du projet, par exemple l'emplacement d'une installation de granulation de biomasse sur des terres appartenant à des intérêts privés, au gouvernement du comté ou de la région ou à la population locale, une autorisation appropriée sera d'abord demandée. Si nécessaire, un « expert intervenant » sera invité à enquêter, évaluer et recommander avant la mise en œuvre d'un projet.</p>
	4.4 Peuples autochtones	Le(s) projet(s) n'aura pas d'impact négatif sur les peuples autochtones présents dans ou dans la zone d'influence du projet et ne nécessite aucune forme ou réinstallation.
Principe 5 – Corruption		<p>Le(s) Projet(s) ne se livrera à aucune pratique de corruption. SaniTap, tous les participants aux Projets et tous les associés et sous-traitants impliqués dans la livraison des Projets sont tenus en vertu du Code de conduite et des politiques d'éthique de SaniTap.</p> <p>Plus précisément, cela inclut la politique anti-corruption de SaniTap</p>
LIGNES DIRECTRICES POUR LA SAUVEGARDE ÉCONOMIQUE		
Principe 6 –	6.1 Droits du	Le projet n'implique aucun travail forcé. Tous les

Répercussions économiques	travail	<p>employés sont engagés sur une base volontaire et/ou contractuelle et sont libres de quitter leur poste sans pénalité. Le projet respecte la liberté syndicale et la négociation collective et ne restreint en aucune façon les libertés et les droits.</p> <p>Il n'y aura pas de travail des enfants sur le projet.</p> <p>SaniTap, tous les participants aux Projets et tous les associés et sous-traitants impliqués dans la livraison des Projets sont tenus en vertu du SaniTap.</p> <p>Politique de protection de l'enfance et politique de prévention du travail forcé et de la traite des êtres humains</p>
	6.2 Conséquences économiques négatives	<p>Aucune conséquence économique négative n'est envisagée.</p> <p>Le gain de temps résultant de la réduction de la collecte d'eau et de bois de chauffage peut se traduire par une activité économique (ou éducative) positive.</p> <p>Des économies financières seront générées dans la réduction des coûts de carburant, car moins de combustible est nécessaire pour la cuisson et / ou l'ébullition de l'eau.</p> <p>Les moyens de subsistance seront générés par de nouveaux emplois liés au projet.</p> <p>Des activités de transition juste seront mises en place, si nécessaire, au cas où des moyens de subsistance seraient perdus à la suite des projets (par exemple, les producteurs de charbon de bois auront des possibilités d'emploi pour cultiver de la biomasse durable ou un emploi dans des installations de bouletage)</p>

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

Principe 7 – Climat et énergie	7.1 Émissions	<p>Le ou les projets n'augmenteront pas les émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario de référence.</p> <p>Le projet réduira les émissions de GES par rapport au scénario de référence sur une période pouvant aller jusqu'à 20 ans (durée de la PDA). L'utilisation de ces technologies contribuera à éviter les émissions de millions de tonnes de CO₂ et d'autres GES dans l'atmosphère.</p>
	7.2 Approvisionnement en énergie	<p>L'objectif de ce projet est de mettre en œuvre des technologies améliorées qui utilisent de la biomasse provenant uniquement de sources renouvelables ou où moins de biomasse non renouvelable est utilisée ou qui n'utilise pas du tout de biomasse non renouvelable.</p>

		L'énergie utilisée pour la pelletisation et d'autres aspects de la fourniture de granulés de biomasse proviendra uniquement de sources d'énergie renouvelables.
Principe 8 – Eau	8.1 Impact sur les régimes et les débits naturels de l'eau	Le projet n'aura aucun impact négatif sur les ressources en eau dans la zone des limites du projet ni dans la région voisine des limites du projet. Il n'y aura pas de changement significatif dans le volume d'eau consommé par les ménages, ni dans les ressources en eau de la région. Il n'y aura pas de changement significatif dans les ressources en eau de la région grâce à l'utilisation de l'eau dans les installations de granulation de biomasse.
	8.2 Érosion et/ou instabilité du plan d'eau	Les projets réduiront la consommation de bois de feu et, par conséquent, la déforestation, ce qui protégera le couvert forestier naturel avec les avantages environnementaux et écologiques connexes. On s'attend à ce que l'érosion soit réduite et que la stabilité du plan d'eau soit accrue.
Principe 9 - Environnement, écologie et utilisation des sols	9.1 Modification du paysage et sol	Le projet n'implique pas l'utilisation de terres et de sols pour la production de cultures. Toute la biomasse nécessaire à la production de granulés de combustible destinés à être utilisés dans des foyers de cuisson propres proviendra de sources de biomasse durables.
	9.2 Vulnérabilité aux catastrophes naturelles	Le projet ne sera pas susceptible d'accroître la vulnérabilité au vent, aux tremblements de terre, aux affaissements, aux glissements de terrain, à l'érosion, aux inondations, à la sécheresse ou à d'autres conditions climatiques extrêmes en raison de ses activités.
	9.3 Ressources génétiques	Aucun OGM ne sera utilisé dans le projet
	9.4 Rejet de polluants	Le projet n'entraînera pas de rejet de polluants dans l'environnement.
	9.5 Déchets dangereux et non dangereux	Le projet n'impliquera pas la fabrication, le commerce, le rejet et / ou l'utilisation de produits chimiques et / ou de matériaux dangereux et non dangereux.

	9.6 Pesticides et engrais	Le projet n'impliquera pas l'application de pesticides et/ou d'engrais.
	9.7 Exploitation des forêts	<p>Le projet n'impliquera pas l'exploitation des forêts. Les sources de biomasse nécessaires à la fourniture de combustible pour remplacer le bois de chauffage et le charbon de bois proviendront exclusivement de ressources renouvelables et durables.</p> <p>Le projet réduira la demande de bois de chauffage des forêts locales et régionales et, par conséquent, le taux de récolte des forêts. Le(s) projet(s) aura un impact positif sur le couvert forestier et réduira la déforestation.</p>
	9.8 Alimentation	Le projet ne modifie pas la quantité ou la qualité nutritionnelle des aliments disponibles, par exemple par la modification du régime des cultures, l'exportation ou des incitations économiques. Le projet n'a pas d'impact sur la culture des aliments ni sur leur qualité.
	9.9 Élevage	Le projet n'implique pas l'élevage.
	9.10 Zones à haute valeur de conservation et habitats essentiels	<p>Le ou les projets n'affecteront ni ne modifieront physiquement les écosystèmes, les habitats essentiels, les paysages, les zones ou les sites clés pour la biodiversité ou les sites identifiés en grande partie intacts ou à haute valeur de conservation (VHC).</p> <p>Le(s) projet(s) visera à protéger les habitats essentiels des écosystèmes, les paysages et les zones clés importantes pour la biodiversité.</p>
	9.11 Espèce en danger	<p>Des espèces en voie de disparition peuvent être présentes dans les limites du projet. Les activités des Projets n'auront pas d'impact sur leurs habitats, si ce n'est pour aider à protéger ces habitats en réduisant la déforestation causée par le Projet.</p> <p>Le projet ne devrait pas avoir d'impact sur d'autres zones où des espèces menacées peuvent être présentes par des effets transfrontaliers, autres que par la protection positive des habitats locaux.</p>

Critères d'éligibilité pour les APV de cas réel et les APV réguliers ultérieurs dans le cadre du Programme d'action

Conformément au Guide modèle pour le document de conception du programme d'action⁹, les exigences spécifiques pour l'examen préliminaire de Gold Standard¹⁰ exigent un ensemble de critères d'éligibilité par technologie/mesure ou combinaison de technologie/mesure à définir dans les APV de cas réels. Ces critères d'éligibilité sont énoncés à l'**annexe E** et exigent que l'APV fournisse la preuve qu'il satisfait aux critères dans leurs PDD respectifs.

Mécanisme continu de contribution et de réclamation

SaniTap a établi, et continuera d'établir, un processus permettant aux parties prenantes de soumettre des commentaires ou d'enregistrer leurs préoccupations / griefs pendant toute la durée du projet.

Les options incluent tout ou partie des éléments suivants :

1. Formulaire en ligne <https://forms.office.com/e/GyTJqgFAHr> qui peut également être trouvé en utilisant ce code QR. Cette enquête peut être consultée en anglais, français ou portugais
2. Un livre d'expression des griefs et des contributions continues doit être disponible à l'adresse suivante :
 - a. SaniTap, c/o ONG MadAvance, Bureau ex ALT, Libanona, Fort Dauphin, Madagascar.
 - b. Un emplacement dans chaque APV qui est établi. Cet emplacement sera publié lors de la mise en place de l'APV.
 - c. Le siège social de SaniTap (Royaume-Uni)
3. Par courriel à feedback@sanitap.org
4. Par courriel à confidential_grievance@sanitap.org
5. Par une réunion en personne ou des appels téléphoniques avec le personnel approprié du projet. Il s'agira notamment du projet « Agents d'engagement communautaire » et du projet « Agents d'éducation en matière d'hygiène et de cuisine propre » qui visiteront les lieux périodiquement mais régulièrement. Toute rétroaction/grief sera enregistré numériquement.
6. Les numéros de téléphone pour les commentaires seront disponibles pour chaque projet et seront disponibles lors des réunions de consultation des intervenants et seront disponibles par divers canaux publics et numériques.
7. Les griefs importants ou de nature personnelle peuvent être soulevés en suivant la politique de règlement des griefs de SaniTap (**annexe A**) et également par courriel à confidential_grievance@sanitap.org



Les commentaires seront traités d'une manière conforme et conforme aux exigences énoncées dans les exigences de consultation et d'engagement des intervenants de la norme d'excellence et ¹¹

⁹ [TGuide-PreReview V2.2-POA-Design-Document.pdf \(goldstandard.org\)](#) exigence 4.12.1

¹⁰ <https://globalgoals.goldstandard.org/t-prereview-preliminary-review-request-form/>

¹¹ <https://globalgoals.goldstandard.org/102-par-stakeholder-consultation-requirements/>

consigneront tous les commentaires, contributions ou préoccupations soulevés par les intervenants en utilisant des modes de rétroaction continue ou toute autre forme (comme verbalement, par téléphone, par courriel et / ou par l'intermédiaire de représentants).

SaniTap enverra un accusé de réception écrit à la partie prenante, sauf si le commentaire est anonyme. SaniTap conservera un enregistrement numérique de tous les commentaires et réponses aux commentaires.

SaniTap tiendra le(s) prenant(s) informé(s) des mesures prises dans le cadre du (des) commentaire(s) soulevé(s).

Les griefs seront traités conformément à la politique de règlement des griefs de SaniTap.pdf qui peut être consultée ici [Politique de règlement des griefs de SaniTap](#) et sur son site Web et qui est incluse à **l'annexe A** à titre de référence.

Tous les commentaires et tous les griefs seront enregistrés dans la base de données sécurisée du projet SaniTap afin de fournir une piste de vérification confidentielle.

SaniTap utilisera des méthodes et des outils d'évaluation sensibles au genre pour collecter, analyser et communiquer des données de rétroaction. Par exemple, l'utilisation de données ventilées par sexe et d'autres variables pertinentes, l'utilisation de méthodes mixtes (quantitatives et qualitatives) pour saisir diverses perspectives et expériences, l'utilisation d'approches participatives pour impliquer les parties prenantes dans le processus d'évaluation, etc.

SaniTap utilisera les données de rétroaction pour éclairer la prise de décision et améliorer la performance et l'impact du projet sur l'égalité des sexes et les objectifs de développement durable. Par exemple, SaniTap utilisera les données de rétroaction pour identifier les lacunes et les défis, ajuster les activités et les stratégies du projet, suivre les progrès et les résultats, communiquer les leçons apprises et les meilleures pratiques pour s'assurer que chaque APV est non seulement sensible au genre, mais aussi sensible au genre.

Consentement préalable, libre et éclairé – Transfert de propriété des résultats d'atténuation

Le consentement complet, préalable et éclairé (CLIP) est le processus visant à garantir que les droits et les intérêts des femmes et des hommes, des filles et des garçons des peuples autochtones et des communautés locales sont respectés lorsqu'ils entreprennent des activités qui les concernent.

La consultation sur la conception du programme d'action et les réunions de consultation des parties prenantes de l'APV font partie de ce CLPE qui s'étend au niveau local/individuel, selon le cas, aux utilisateurs finaux.

La propriété transférée des bénéficiaires du projet sera démontrée de manière claire et transparente et avec le consentement complet, préalable et éclairé (CLIP). Le CLPE comprend une réunion formelle de consultation des parties prenantes, des activités localisées d'engagement communautaire des parties prenantes et des preuves documentaires de l'accord sur le transfert de propriété légale au niveau individuel ou au niveau communautaire lorsqu'une personne officiellement autorisée à représenter la communauté signe au nom des membres de cette communauté. Par exemple, un maire d'une ville.

Les utilisateurs finaux et les autorités représentatives des utilisateurs finaux seront tenus de conclure un accord avec SaniTap Ltd, transférant la propriété légale pleine et incontestée de tous les produits

généérés dans le cadre de la certification Gold Standard (par exemple les crédits carbone VER) générés par le PoA en échange de la fourniture de services ou de technologies subventionnées / fournies gratuitement - telles que l'entretien continu des sources d'eau ou la fourniture de combustibles issus de la biomasse précédemment indisponibles. Les utilisateurs doivent également accepter de se soumettre à la collecte de données qui sera requise par les programmes de surveillance APV.

Sources de financement

Le programme est actuellement destiné à être financé par un financement privé de SaniTap ou de ses partenaires ou participants aux APV.

Il n'existe actuellement aucun financement public pour le Programme d'action ou les APV. Toutefois, SaniTap et ses partenaires peuvent demander un financement public pour des projets dans le cadre du programme. Les détails de toute source de financement public pertinente seront inclus sur la base d'un APV.

Aucun financement de l'APD ne sera utilisé dans le cadre du Programme d'action, comme le confirment les déclarations d'APD signées qui seront faites au niveau de l'APV.

Consultation sur la conception du PoA et processus de consultation des parties prenantes de l'APV

Le processus de consultation sur la conception du Programme d'action commence par la fourniture de ce dossier d'information sur le Programme d'action, qui est envoyé aux parties prenantes intéressées. Le processus de consultation sur la conception commencera à ce stade et les intervenants sont invités à fournir des commentaires au cours des 30 prochains jours.

En plus de la consultation de conception en ligne, et bien qu'une réunion physique ne soit pas une exigence du processus de consultation de conception,¹² SaniTap organisera une réunion physique qui se tiendra et sera ouverte à toutes les parties prenantes à Antananarivo, Madagascar, le 23 octobre 2023. Bien que la participation à cet événement ne soit pas une exigence du processus de consultation sur la conception, vous êtes invités à y assister. Cette réunion physique aura lieu à l'hôtel Ibis Ankorondrano, Antananarivo, Madagascar 08 :00-13 :00 (heure de Madagascar) selon les détails de l'invitation initiale. Les parties prenantes qui ne peuvent pas être physiquement présentes sont invitées à se joindre en ligne et pourront accéder à la réunion à partir de 08h00 en utilisant le lien suivant [Réunion de consultation en ligne sur la conception du PoA le 23 octobre 2023](#).

Des consultations distinctes auprès des intervenants seront entreprises pour expliquer le contenu détaillé de chaque projet (niveau APV) inclus dans le PDA. Deux consultations des parties prenantes pour les APV de cas réels débutant à Madagascar sont prévues pour le 26 octobre 2023 et se tiendront à Fort Dauphin. Bien que la participation à cet événement ne soit pas une exigence du processus de consultation sur la conception, vous êtes invités à y assister. Les détails et l'invitation à ces réunions physiques de consultation des parties prenantes seront envoyés séparément. Les parties prenantes peuvent également assister en [ligne à la réunion de consultation des parties prenantes de l'APV sur l'eau propre le 26 octobre 2023](#) et à la réunion de consultation des parties prenantes de l'APV sur la cuisson propre en ligne le 26 octobre 2023.

¹² Exigences de la norme d'or en matière de consultation et d'engagement des intervenants section 4.5.1
page12

Si vous ne l'avez pas déjà fait, veuillez confirmer votre participation à la consultation sur la conception du programme d'action, ainsi qu'aux consultations ultérieures pertinentes des parties prenantes de l'APV.

[Réunion de consultation sur la conception du POA RSVP 23 octobre 2023](#)

[RSVP Clean Water VPA Réunion de consultation des parties prenantes 26 octobre 2023.](#)

[RSVP Clean Cooking VPA Réunion de consultation des parties prenantes 26 octobre 2023.](#)

Nous vous demandons de bien vouloir nous informer des autres parties prenantes (individus et organisations) qui, à votre avis, sont d'autres acteurs / institutions pertinents qui devraient être impliqués dans la conception et les consultations des parties prenantes afin que SaniTap puisse également les inviter aux réunions et processus de consultation pertinents.

Contact

Veuillez nous contacter par

Premièrement : envoyez un e-mail à stakeholder.consultation@sanitap.org ou

Deuxièmement : en appelant M. Mamy Ramparany de WaterAid Madagascar, au +261 (0) 34 55 637, avec qui SaniTap collabore à l'organisation des événements de consultation ou

Troisièmement : en envoyant un e-mail à Meghan Hughes-Hallett à SaniTap sur meghan.hughes-hallett@sanitap.org.

SaniTap, le CME peut être contacté à CleanWaterCleanCooking@sanitap.org ou à l'adresse enregistrée : SaniTap Ltd, Hamptons Farmhouse, Park Rd, Hadlow, TN11 9SR. Royaume-Uni

Nous sommes impatients de recevoir vos commentaires, préoccupations, commentaires ou conseils utiles.

Le processus à venir

1. Veuillez confirmer votre participation au processus de consultation sur la conception si vous ne l'avez pas déjà fait.
2. Veuillez répondre à l'invitation pour confirmer si vous assisterez en personne à l'événement de consultation sur la conception physique le 23 octobre 2023 à Antananarivo, Madagascar.
3. Veuillez fournir les coordonnées des autres parties prenantes qui, à votre avis, devraient être incluses dans le processus de consultation sur la conception du Programme d'action.
4. Après une période de consultation de 30 jours à compter de la date d'envoi du dossier d'information ou de la réunion en ligne de consultation sur la conception (selon cette dernière éventualité), les commentaires de la réunion de consultation physique sur la conception et tout retour donné par d'autres personnes ne pouvant assister à la réunion seront consolidés et SaniTap répondra à ces commentaires, faisant circuler sa réponse.
5. Les parties prenantes auront ensuite l'occasion de fournir un retour d'information « de deuxième tour » au cours des 30 jours suivants, c'est-à-dire un retour d'information sur la réponse de SaniTap au premier tour.
6. Après cette période, SaniTap soumettra un rapport de consultation Desing à Gold Standard et celui-ci sera publié sur le registre Gold Standard.
7. Toutes les parties prenantes seront en mesure de fournir d'autres commentaires à tout moment pendant toute la durée du projet, par le biais des processus de rétroaction et de grief décrits ci-dessus.

Donnez votre avis maintenant

Si vous souhaitez donner votre avis maintenant, veuillez utiliser le lien suivant. [Formulaire de rétroaction Clean Water Clean Cooking PoA et VPA](#) ou utilisez le code QR ci-dessous :



Ce formulaire est disponible en anglais, français et portugais

Annexe A **POLITIQUE ET PROCESSUS DE REGLEMENT DES GRIEFS DE SANITAP**

SaniTap s'engage à fournir un processus de réclamation équitable et transparent pour tous nos employés, parties prenantes et bénéficiaires. Il s'engage à résoudre de manière ouverte, transparente et équitable toutes les allégations et plaintes reçues contre son travail, son personnel ou contre l'organisation elle-même. Tout employé, intervenant ou bénéficiaire qui a des preuves d'actes répréhensibles est fortement encouragé à déposer un grief auprès de l'entreprise.

Soulever et régler des griefs

Nous reconnaissons que des griefs peuvent survenir de temps à autre et qu'ils doivent être traités rapidement, confidentiellement et efficacement. La présente politique décrit le processus de présentation et de règlement des griefs ainsi que les rôles et responsabilités de toutes les parties concernées.

Confidentialité et non-représailles : Tous les griefs soulevés par les intervenants et les bénéficiaires seront traités de manière confidentielle, et toute mesure de représailles contre un intervenant ou un bénéficiaire qui soulève un grief ne sera pas tolérée. Nous encourageons toutes les parties à soulever des griefs sans crainte de représailles, et tout cas de représailles par un employé de SaniTap fera l'objet de mesures disciplinaires.

Documentation : Tous les griefs, y compris leur règlement, seront documentés électroniquement et conservés pendant au moins trois ans. L'accès à ces dossiers sera limité à l'agent des griefs de SaniTap, au personnel de gestion concerné et au personnel juridique et de conformité.

Méthodes de communication : Nous comprenons que les griefs peuvent être communiqués de diverses façons et pas nécessairement par voie numérique, par exemple par téléphone ou en personne. Ces griefs seront traités sur un pied d'égalité et selon le même processus et seront documentés électroniquement. Nous veillerons à ce que le processus de présentation et de règlement des griefs soit communiqué aux employés, aux intervenants et aux bénéficiaires d'une manière claire et accessible.

Le processus de règlement des griefs

Dépôt d'un grief : Les intervenants et les bénéficiaires peuvent déposer un grief en communiquant avec l'agent des griefs de SaniTap par courriel, par téléphone ou en personne. Le grief doit être détaillé et précis, y compris la date, l'heure et le lieu de l'incident, les parties en cause et la nature du grief. Des exemples de preuves à l'appui peuvent inclure la correspondance, comme des courriels ou des lettres, des études de recherche ou des lettres d'appui d'autres intervenants.

Accusé de réception du grief : L'agent des griefs de SaniTap accusera réception du grief dans les trois jours ouvrables et organisera une réunion ou un appel avec l'employé, l'intervenant ou le bénéficiaire pour discuter de la question.

Enquête : L'agent des griefs procédera à un examen documentaire pour déterminer l'étendue de la violation présumée des politiques et procédures de SaniTap.

Si l'agent des griefs détermine, à sa seule discrétion, qu'une enquête est nécessaire, il produira un plan d'enquête écrit. Le plan d'enquête comprendra, sans toutefois s'y limiter, la portée de l'enquête, une liste d'autres intervenants potentiels à interroger et le calendrier de résolution.

L'agent des griefs mènera une enquête approfondie sur le grief, y compris en interrogeant toutes les parties concernées et en examinant tout document pertinent. L'enquête sera normalement terminée dans les trente jours ouvrables suivant la réception du grief.

Décision : Une fois l'enquête terminée, l'agent des griefs fournira à l'employé, à l'intervenant ou au bénéficiaire une décision écrite concernant le grief. La décision comprendra toutes les mesures à prendre et la justification de la décision. La décision sera rendue dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de l'enquête.

Appel : Si l'employé, l'intervenant ou le bénéficiaire n'est pas satisfait de la décision, il peut choisir de faire appel de la décision auprès du niveau suivant de la direction ou des autres administrateurs de l'entreprise. L'appel doit être présenté par écrit dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de la décision. Le prochain niveau de gestion ou autre directeur procédera à un examen de la décision et fournira une réponse écrite dans les dix jours ouvrables suivant la réception de l'appel.

Dépôt d'un grief

Pour déposer un grief, les parties prenantes et les bénéficiaires doivent soumettre un courrier électronique / une lettre écrite soumise numériquement (par exemple, pdf, photo) au responsable des griefs de SaniTap.

La lettre doit inclure les informations suivantes : -

- Nom, organisation et coordonnées (courriel et téléphone) de l'employé, de l'intervenant ou du bénéficiaire.
- Détails du grief, y compris :
 - Moment du grief ou de la plainte
 - Nature du grief et impact perçu
 - Preuves et documents à l'appui
 - Des exemples de preuves à l'appui peuvent inclure de la correspondance telle que des courriels ou des lettres, des études de recherche ou des lettres d'appui d'autres intervenants.
- Déclaration de tout conflit d'intérêts potentiel ou perçu
- Toute demande de confidentialité/anonymat du plaignant - avec les raisons
- Déclaration que les informations fournies sont vraies, exactes et faites de bonne foi.

Agent des griefs de SaniTap

Les lettres de grief doivent être adressées à l'agent des griefs de SaniTap et envoyées par courrier recommandé ou par courrier électronique à confidential_grievance@sanitap.org avec pour objet « Soumission de griefs à SaniTap ».

























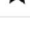

L'actuel responsable des griefs de SaniTap est : - M. Andrew Tanswell. Directeur.

Dans le cas où un grief est déposé contre l'agent des griefs actuel, le plaignant peut, en toute confidentialité, contacter un autre directeur de SaniTap.



Annexe B- Interactions avec d'autres initiatives/programmes similaires dans des limites géographiques qui se chevauchent Madagascar

Il existe un certain nombre de projets WASH et de foyers améliorés Gold Standard à Madagascar avec le potentiel (mais pas nécessairement) de chevauchement avec les APV à établir dans ce pays. Ceux-ci ont été identifiés comme suit :

LAVER

GS ID	PROJECT DETAILS	STATUS	SDGS	PROJECT TYPE	COUNTRY
GS11854	GS5658 VPA 42: Water is Life, Madagascar by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Madagascar
GS11425	GS5658 VPA 41: Water is Life, Madagascar by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Planned 	Biogas Electricity	Madagascar
GS10784	GS5658 VPA 24: Water is Life, Madagascar by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Madagascar
GS10783	GS5658 VPA 23: Water is Life, Madagascar by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Madagascar
GS10659	GS5658 VPA 18: Water is Life, Madagascar by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Madagascar
GS10658	GS5658 VPA 17: Water is Life, Madagascar by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Madagascar
GS10657	GS5658 VPA 16: Water is Life, Madagascar by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Madagascar
GS7567	GS5658 VPA 13: Water is Life, Madagascar by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Madagascar
GS7566	GS5658 VPA 14: Water is Life, Madagascar by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Madagascar
GS5230	GS5658 VPA 1: Borehole project "Ease Water Madagascar" by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Madagascar
GS7311	GS5658 VPA 9: Water is Life - Phase II, Madagascar by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Madagascar
GS7090	GS5658 VPA 8: The Community Safe Water (Madagascar) by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Madagascar
GS6752	GS5658 VPA 7: Water is Life, Madagascar by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Madagascar

Cuisinières

GS ID	PROJECT DETAILS	STATUS	SDGS	PROJECT TYPE	COUNTRY
GS464	ADES Solar and efficient stoves in Madagascar by myclimate Foundation	Certified		Solar Thermal Heat	Madagascar
GS4537	Tandavanala TsinjoHarena Improved cook-stoves in Vatovavy Fitovinany Region, Madagascar by Tandavanala	Planned		Energy Efficiency Domestic	Madagascar

SaniTap. Do not Copy: Draft for Consultation Ne pas copier : ébauche pour consultation

Guinée

Il existe un certain nombre de projets WASH et de foyers améliorés Gold Standard en Guinée avec un potentiel (mais pas nécessairement) de chevauchement avec les APV à établir dans ce pays. Ceux-ci ont été identifiés comme suit :

WASH

GS ID	PROJECT DETAILS	STATUS	SDGS	PROJECT TYPE	COUNTRY
GS12143	Household water purifier programme in Guinea by Rotor Energy Technology Corporation Limited		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Guinea
GS1992	Naafa Cookstove Project by EcoAct			Energy Efficiency Domestic	Guinea
GS3957	Project Blue by New Leaf Africa		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Guinea































Foyers améliorés


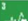






















































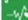













GS ID	PROJECT DETAILS	STATUS	SDGS	PROJECT TYPE	COUNTRY
GS11992	Naafa Cookstove Project by EcoAct		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Guinea
GS880	Improved cook-stoves in Guinea by Bolivia Inti Sud Soleil		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Guinea

Mozambique
















Il existe un certain nombre de projets WASH et de foyers améliorés Gold Standard au Mozambique avec le potentiel (mais pas nécessairement) de chevauchement avec les APV à établir dans ce pays. Ceux-ci ont été identifiés comme suit :

WASH

GS ID	PROJECT DETAILS	STATUS	SDGS	PROJECT TYPE	COUNTRY
	GS10789 VPA9: Efficient and Clean Cooking for households in Mozambique by Burn Manufacturing Co.			Energy Efficiency Domestic	
	GS10789 VPA10: Efficient and Clean Cooking for households in Mozambique by Burn Manufacturing Co.			Energy Efficiency Domestic	
GS11321	UpEnergy-Social and Climate Impact Programme- Safe Water VPA-12 by UpEnergy Group			Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS10714	GS1247 VPA 245 Improved Kitchen Regimes Manica Province Safe Water (Mozambique) by CO2balance UK Ltd			Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7651	GS7591 VPA 31 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd			Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7650	GS7591 VPA 30 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd			Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7649	GS7591 VPA 29 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd			Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7648	GS7591 VPA 28 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd			Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7647	GS7591 VPA 27 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd			Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7646	GS7591 VPA 26 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd			Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7645	GS7591 VPA 25 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd			Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7644	GS7591 VPA 24 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd			Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7643	GS7591 VPA 23 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd			Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7642	GS7591 VPA 22 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd			Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7641	GS7591 VPA 21 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd			Energy Efficiency Domestic	Mozambique

GS7640	GS7591 VPA 20 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7639	GS7591 VPA 19 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7638	GS7591 VPA 18 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7637	GS7591 VPA 17 Central Mozambique Safe Water Programme by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7474	GS1247 VPA 202 Improved Kitchen Regimes Manica Province Safe Water (Mozambique) by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7473	GS1247 VPA 201 Improved Kitchen Regimes Manica Province Safe Water (Mozambique) by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7472	GS1247 VPA 200 Improved Kitchen Regimes Manica Province Safe Water (Mozambique) by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7471	GS1247 VPA 199 Improved Kitchen Regimes Manica Province Safe Water (Mozambique) by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7470	GS1247 VPA 198 Improved Kitchen Regimes Manica Province Safe Water (Mozambique) by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7132	GS1247 VPA 159 Improved Kitchen Regimes Manica Province Safe Water (Mozambique) by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7136	GS1247 VPA 163 Improved Kitchen Regimes Manica Province Safe Water (Mozambique) by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7135	GS1247 VPA 162 Improved Kitchen Regimes Manica Province Safe Water (Mozambique) by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7134	GS1247 VPA 161 Improved Kitchen Regimes Manica Province Safe Water (Mozambique) by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7133	GS1247 VPA 160 Improved Kitchen Regimes Manica Province Safe Water (Mozambique) by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Mozambique

foyers améliorées

GS ID	PROJECT DETAILS	STATUS	SDGS	PROJECT TYPE	COUNTRY
GS12190	Clean Cooking with Biomass Gasification in Mozambique (VPA3) by Emerging Cooking Solutions Sweden AB	Planned		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS12068	GS5562 VPA 4: Efficient and Clean Cooking for Mozambican Low-Income Households by Mozambique Carbon Initiative LDA	Planned		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS12195	GS5562 VPA 6: Efficient and Clean Cooking for Mozambican Low-Income Households by Mozambique Carbon Initiative LDA	Planned		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS12194	GS5562 VPA5: Efficient and Clean Cooking for Mozambican Low-Income Households by Mozambique Carbon Initiative LDA	Planned		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS11582	PowerUP Smart Electric Stoves for Clean Air-Moz-VPA4 by TEECO UGANDA SMC LTD	Planned		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS11605	GS10789 VPA9: Efficient and Clean Cooking for households in Mozambique by Burn Manufacturing Co.	Estimated		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS11606	GS10789 VPA10: Efficient and Clean Cooking for households in Mozambique by Burn Manufacturing Co.	Certified		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS11211	UpEnergy-Social and Climate Impact Programme- Cooking Devices VPA-9 by UpEnergy Group	Estimated		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS11209	Production and sale of efficient cookstoves in the urban areas of Maputo Province by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)	Certified		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS11029	GS5658 VPA 33: Access to energy for local development and women's empowerment in Cabo Delgado Province, Mozambique by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)	Estimated		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS10807	GS5658 VPA 26: Promoting energy efficiency & clean cooking in Pemba by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)	Certified		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS10806	GS5658 VPA 25: Promoting energy efficiency & clean cooking in Pemba by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)	Certified		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS10777	GS5658 VPA 22: Production and sale of efficient cookstoves in the urban areas of Maputo Province by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)	Certified		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS10776	GS5658 VPA 21: Access to energy for local development and women's empowerment in Cabo Delgado Province, Mozambique by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)	Estimated		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS10713	GS5562 VPA3: Efficient and Clean Cooking for Mozambican Low-Income Households by Mozambique Carbon Initiative LDA	Planned		Energy Efficiency Domestic	Mozambique

SaniTap. Do not Copy: Draft for Cu

GS10711	GS5562 VPA 2: Efficient and Clean Cooking for Mozambican Low-income Households by Mozambique Carbon Initiative LDA		Planned		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS7578	Garner Mozambique - BioEthanol Cookstoves Project CPA1 by Garner Advisors LLC		Estimated		Biomass, or Liquid Biofuel Heat	Mozambique
GS7577	The Garner Sustainable Biomass and Renewable Energy Programme by Garner Advisors LLC		Estimated		Biomass, or Liquid Biofuel Heat	Mozambique
GS7524	GS5658 VPA 11: Promoting energy efficiency & clean cooking in Pemba by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS6155	Efficient And Clean Cooking For Mozambican Low Income Housholds - George Dimitrov VPA1 by Mozambique Carbon Initiative LDA		Certified		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS5812	GS5658 VPA 2: Improved Cookstoves for Rural Families in Gilé Reserve Area, Mozambique by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Estimated		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS5562	Efficient and Clean Cooking For Mozambican Low-income Households PoA by Mozambique Carbon Initiative LDA		Estimated		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS4612	GS1247 VPA 53: Improved Cook Stoves in Chamanculo C, Maputo (Mozambique), phase III by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS4611	GS1247 VPA 52: Improved Cook Stoves in Chamanculo C, Maputo (Mozambique), phase II by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified		Energy Efficiency Domestic	Mozambique
GS3078	GS1247 VPA 23 Improved Kitchen Regimes : Improved Cook Stoves in Chamanculo C, Maputo (Mozambique) by CO2balance UK ltd		Certified		Energy Efficiency Domestic	Mozambique

GS ID	PROJECT DETAILS		STATUS	SDGS	PROJECT TYPE	COUNTRY
GS2513	Cleanstar Mozambique - Maputo Ethanol Cookstove and Cooking Fuel Project 1 by CleanStar Mozambique		Planned		Energy Efficiency Domestic	Mozambique







Afrique du Sud

Il existe un certain nombre de projets WASH et de foyers améliorés Gold Standard en Afrique du Sud avec le potentiel (mais pas nécessairement) de chevauchement avec les APV à établir dans ce pays. Ceux-ci ont été identifiés comme suit :

WASH

Aucun projet WASH Gold Standard connu pour l'Afrique du Sud





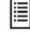

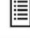





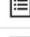






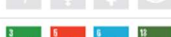












Foyers améliorés

GS ID	PROJECT DETAILS	STATUS	SDGS	PROJECT TYPE	COUNTRY
GS4627	Brickstar Wood Stove - Nwamitwa Area by Nova Institute		Planned 	Energy Efficiency Domestic	South Africa
GS4536	Brickstar Wood Stove - Mahlaba Area by Nova Institute		Certified 	Energy Efficiency Domestic	South Africa
GS2659	Improved Cooking Stoves PoA in Africa by Envirofit International, Ltd.		Planned  Good Health and Well-Being	Energy Efficiency Domestic	South Africa





Zimbabwe

Il existe un certain nombre de projets WASH et de foyers améliorés Gold Standard au Zimbabwe avec le potentiel (mais pas nécessairement) de chevauchement avec les APV à établir dans ce pays. Ceux-ci ont été identifiés comme suit :

WASH

GS ID	PROJECT DETAILS	STATUS	SDGS	PROJECT TYPE	COUNTRY
GS10677	GS1247 VPA 244 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS10676	GS1247 VPA 243 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS10675	GS1247 VPA 242 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS10674	GS1247 VPA 241 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS7490	GS1247 VPA 218 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS7489	GS1247 VPA 217 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS7488	GS1247 VPA 216 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS7487	GS1247 VPA 215 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS7486	GS1247 VPA 214 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS7485	GS1247 VPA 213 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS6523	GS1247 VPA 147 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS6522	GS1247 VPA 146 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS6521	GS1247 VPA 145 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS6520	GS1247 VPA 144 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS6519	GS1247 VPA 143 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS6518	GS1247 VPA 142 Manicaland Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe

























Foyers améliorées


































































GS ID	PROJECT DETAILS	STATUS	SDGS	PROJECT TYPE	COUNTRY
GS12144	TASC Clean Cooking PoA - VPA 7 (Zimbabwe) by THE AFRICAN STOVE COMPANY LIMITED		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe
GS11551	TASC Clean Cooking PoA - VPA 2 (Zimbabwe) by THE AFRICAN STOVE COMPANY LIMITED		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Zimbabwe

Éthiopie

Il existe un certain nombre de projets WASH et de cuisinières Gold Standard en Éthiopie avec le potentiel (mais pas nécessairement) de chevauchement avec les APV à établir dans ce pays. Ceux-ci ont été identifiés comme suit :

WASH

GS ID	PROJECT DETAILS	STATUS	SDGS	PROJECT TYPE	COUNTRY
GS11979	Fair. Inclusive. Transparent. - FIT carbon project in Ethiopia to provide clean drinking water in rural communities by Fair Climate Fund India Private Limited		Planned 	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS10972	Little Sun Energy and Improved Living Programme of Activity: VPA 1 by Carbonbay GmbH & Co. KG		Estimated 	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS10896	Little Sun Energy and Improved Living Programme of Activity by Carbonbay GmbH & Co. KG		Estimated 	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS10824	Nazava Water Filter Project in Ethiopia by Swiss Carbon Value Ltd.		Estimated 	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS10737	GS1247 VPA 258 Northern Ethiopia Community Protected Springs by CO2balance UK Ltd		Estimated 	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS10736	GS1247 VPA 257 Northern Ethiopia Community Protected Springs by CO2balance UK Ltd		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS10735	GS1247 VPA 256 Northern Ethiopia Community Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS10220	Humbo Ethiopia Assisted Natural Regeneration Project by World Vision Australia		Certified 	A/R	Ethiopia
GS1289	Native Energy Hydrad BioSand Water Filter Program East Africa by NativeEnergy, Inc.		Estimated 	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS7442	Believe Green Safe Drinking Water - Ethiopia-1 - GS7442 by Believe Green LLC		Estimated 	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS7436	GS5658 VPA 10: Resilience with Safe drinking water in Drought Prone Areas of Bale Zone in Oromia (Ethiopia), phase II by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS3509	GS1289: Native Hydrad BioSand Water Filter Programme East Africa: VPA (02) Ethiopia by NATIVE, A PUBLIC BENEFIT CORPORATION		Certified 	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia

GS6751	GS5658 VPA 6: Resilience with safe drinking water in Afar Regional State (Ethiopia) by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Planned	   	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS6750	GS5658 VPA 5: Resilience with Safe drinking water in Somali Regional State (Ethiopia) by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS6749	GS5658 VPA 4: Resilience with Safe Drinking Water in Drought Prone Areas of Bale Zone in Oromia (Ethiopia) by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS7292	GS1247 VPA 171 Southern Ethiopia Community Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS7287	GS1247 VPA 165 Southern Ethiopia Community Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS6783	GS1247 VPA 149 Southern Ethiopia Community Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS6836	GS1247 VPA 156 Southern Ethiopia Community Protected Springs by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS6784	GS1247 VPA 150 Southern Ethiopia Community Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS7291	GS1247 VPA 170 Southern Ethiopia Community Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS7290	GS1247 VPA 169 Southern Ethiopia Community Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS7289	GS1247 VPA 168 Southern Ethiopia Community Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS7288	GS1247 VPA 166 Southern Ethiopia Community Safe Water by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS6037	GS1247 VPA 127 Southern Ethiopia Community Boreholes by CO2balance UK Ltd		Certified	   	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia

GS ID	PROJECT DETAILS	STATUS	SDGS	PROJECT TYPE	COUNTRY
GS5324	GS1247 VPA 88 Southern Ethiopia Community Boreholes by CO2balance UK Ltd		Certified	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS5322	GS1247 VPA 86 Southern Ethiopia Community Boreholes by CO2balance UK Ltd		Certified	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS6038	GS1247 VPA 128 Southern Ethiopia Community Boreholes by CO2balance UK Ltd		Certified	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS5323	GS1247 VPA 87 Southern Ethiopia Community Boreholes by CO2balance UK Ltd		Certified	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS3007	Sodo Ethiopia by World Vision Australia		Certified	A/R	Ethiopia
GS2722	Fuel efficient stoves for Ethiopia Programme of Activities CPA 001 by atmosfair gGmbH		Certified	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS2718	Fuel efficient stoves for Ethiopia Programme of Activities by atmosfair gGmbH		Estimated	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia

Foyers améliorées

GS12134	West Wollega Multipurpose Cookstove Distribution Project by EECMY DASSC		Planned	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS11652	VPA 01: Clean Cooking for Environmental Conservation in Ethiopia by Henan Deneng Energy Environmental Technology Co. Ltd		Planned	Solar Thermal Heat	Ethiopia
GS11149	Energy Efficient Stoves Program - CPA 3 by World Vision Australia		Certified	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS11148	Energy Efficient Stoves Program - CPA 2 by World Vision Australia		Certified	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS11147	Energy Efficient Stoves Program - CPA1 by World Vision Australia		Certified	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS11146	Energy Efficient Stoves Program by World Vision Australia		Estimated	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS10989	GS5658 VPA 32: Improved Cookstoves for Environmental Conservation in Southern Ethiopia by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS10988	GS5658 VPA 31: Improved Cookstoves for Environmental Conservation in Southern Ethiopia by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS10972	Little Sun Energy and Improved Living Programme of Activity: VPA 1 by Carbonbay GmbH & Co. KG		Estimated	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS10896	Little Sun Energy and Improved Living Programme of Activity by Carbonbay GmbH & Co. KG		Estimated	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS10873	GS5658 VPA 30: Improved Cookstoves for Environmental Conservation in Southern Ethiopia by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS10872	GS5658 VPA 29: Improved Cookstoves for Environmental Conservation in Southern Ethiopia by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified	Energy Efficiency Domestic	Ethiopia

GS7556	GS5658 VPA 12: Improved Cookstoves for Environmental Conservation in Southern Ethiopia by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified		Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS7442	Believe Green Safe Drinking Water - Ethiopia-1 - GS7442 by Believe Green LLC		Estimated		Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS7437	GS1247 VPA189 Southern Ethiopia Efficient Cook Stoves by CO2balance UK ltd		Certified		Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS7391	GS1247 VPA 188 Southern Ethiopia Efficient Cook Stoves by CO2balance UK ltd		Certified		Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS7293	GS1247 VPA 172 Southern Ethiopia Efficient Cook Stoves by CO2balance UK ltd		Certified		Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS5463	Oromia Cookstove Distribution Project by Oromia Coffee Farmers Cooperative Union		Certified		Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS5326	GS1247 VPA 90 Southern Ethiopia Efficient Cook Stoves by CO2balance UK ltd		Certified		Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS5325	GS1247 VPA 89 Southern Ethiopia Efficient Cook Stoves by CO2balance UK ltd		Certified		Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS4677	Project Gaia Cook Stove Programme of Activities CPA0003 Ethiopia by Project Gaia		Estimated		Biomass, or Liquid Biofuel Heat	Ethiopia
GS4535	Project Gaia Cook Stoves Programme of Activities Ethiopia CPA-0001 by Project Gaia		Estimated		Biomass, or Liquid Biofuel Heat	Ethiopia
GS4121	Project Gaia Cook Stove Programme of Activities by Project Gaia		Estimated		Biomass, or Liquid Biofuel Heat	Ethiopia
GS3422	Improved Cook Stoves In Pastoral And Agro-Pastoral Communities In Southern Ethiopia by Carbonsink (Carbonsink Group S.r.l.)		Certified		Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS3374	GS1324 Oromia Cookstove Distribution Project (TPP-CPA-ETH-02) by The Paradigm Project		Planned		Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS2722	Fuel efficient stoves for Ethiopia Programme of Activities CPA 001 by atmosfair gGmbH		Certified		Energy Efficiency Domestic	Ethiopia
GS2718	Fuel efficient stoves for Ethiopia Programme of Activities by atmosfair gGmbH		Estimated		Energy Efficiency Domestic	Ethiopia

Description du projet

L'APV proposé entreprendra la production de granulés de biomasse provenant de matières premières durables, destinés à être utilisés dans des foyers modernes à combustion propre, mis à la disposition des utilisateurs finaux à un coût égal ou inférieur au coût des technologies existantes de combustible (charbon de bois) et de fourniers.

Dans la plupart des zones urbaines, les femmes et les réparateurs cuisinent au charbon de bois. Ce combustible est souvent produit à partir de sources non durables, en utilisant des techniques inefficaces qui gaspillent du bois (taux de conversion de ~10%, ce qui signifie que dix kilos de bois sont nécessaires pour produire un seul kilo de charbon de bois).

Souvent, le charbon de bois est brûlé dans des poêles traditionnels (fatapera) qui sont également inefficaces – ce qui signifie qu'ils consomment beaucoup plus de charbon de bois que les poêles efficaces (plus chers). Ces poêles sont également enfumés et créent une pollution de l'air intérieur, ce qui provoque le cancer et d'autres affections. L'économie culinaire actuelle nécessite des quantités étonnamment énormes de bois qui sont coupées, chaque jour, pour approvisionner les villes du pays en charbon de bois. Cela contribue à la déforestation et émet des gaz à effet de serre qui exacerbent le changement climatique.



Chaque jour, un flot incessant de charbon de bois pénètre dans chaque ville de Madagascar. Chaque sac de charbon de bois représente au moins dix sacs de bois, dont la plupart proviennent de forêts

Malheureusement, les méthodes de cuisson alternatives telles que le gaz GPL ou l'électricité sont trop chères ou indisponibles pour la plupart des femmes et des hommes. Cependant, ces dernières années, des foyers économes en carburant sont devenus disponibles pour brûler des granulés fabriqués à partir de biomasse ligneuse. Ces poêles peuvent être allumés en une minute ou deux et brûlent proprement : la pollution de l'air intérieur est minime. Si les granulés de combustible sont produits à partir d'une source renouvelable, l'utilisation des foyers améliorées ne contribue plus à la déforestation ou aux émissions de gaz à effet de serre. Dans l'ensemble, la quantité de bois (provenant de sources durables) est également beaucoup plus faible, d'environ dix fois, car le processus de carbonisation inutile est évité.

Ce projet vise à mettre en place une usine de fabrication de granulés, en utilisant du bois provenant exclusivement de sources durables. Des foyers à gazéification efficaces et à combustion propre seront fournis aux ménages, qui pourront acheter des granulés à un prix égal ou inférieur à celui du charbon

de bois. Dans le même temps, les producteurs de charbon de bois existants seront encouragés à cultiver et/ou récolter les ressources en bois durables existantes, leur fournissant ainsi un revenu comparable avec un travail moins exigeant que la production traditionnelle de charbon de bois.

L'APV vise à cibler 20 000 ménages dans la ville de Fort Dauphin, avant de le reproduire et de l'étendre à d'autres zones urbaines appropriées. Les crédits de carbone générés par les émissions évitées seront utilisés pour subventionner les poêles et le combustible à granulés. De cette façon, d'importants avantages environnementaux, sociaux, sanitaires et économiques sont créés.



Un client satisfait cuisinant sur un poêle moderne à granulés propres, lors d'un projet pilote à Madagascar

Description du projet

L'APV proposée entreprendra la réparation des infrastructures d'eau potable non-fonctionnelles, ainsi que l'exploitation et l'entretien subséquents de cette infrastructure pendant 10 à 15 ans.

À Madagascar, seulement 9% de la population rurale a accès à une eau améliorée. En conséquence, la plupart des familles utilisent l'eau insalubre des rivières. Cela provoque des maladies d'origine hydrique, en particulier la diarrhée, qui contribuent à la malnutrition et au retard de croissance, exacerbant ainsi les effets de la sécheresse et de la pauvreté.

On estime qu'il y a au moins 10 000 forages ou puits équipés de pompes manuelles à Madagascar. Malheureusement, nos enquêtes sur le terrain montrent qu'au moins 40% sont complètement inopérants et qu'une autre grande proportion est considérablement dégradée et nécessite un entretien avant de pouvoir être considérée comme fournissant de l'eau potable sûre.

La plupart de ces pompes manuelles ont été construites dans le passé par des ONG ou d'autres organisations de développement, mais sont tombées en ruine en raison de l'absence de compétences techniques en réparation, du manque de capacité organisationnelle ou de pièces de rechange, de la pauvreté ou d'événements climatiques extrêmes tels que les cyclones et la sécheresse.

Le projet vise à réhabiliter ces points d'eau ruraux non fonctionnels et à les entretenir pendant toute la durée de l'APV.

En l'absence d'alternatives de traitement abordables, l'eau contaminée doit être bouillie, ce qui nécessite du bois de chauffage et / ou du charbon de bois. Cela émet du CO₂ et contribue à la déforestation – ce qui peut être évité si les gens ont accès à l'eau potable. En utilisant la méthodologie de référence pour les réductions d'émissions provenant de l'eau salubre, le projet générera des crédits carbone volontaires. La vente de ces produits générera une source de revenus à long terme qui, combinée à des frais d'utilisation abordables, financera la réparation des points d'eau en panne et assurera un entretien continu.

La réparation et l'entretien des puits ont un impact positif, en particulier pour les femmes et les filles. Cela inclut non seulement l'accès à l'eau potable, mais permet également d'améliorer l'égalité des sexes ; réduit le temps et la distance du trajet pour aller chercher de l'eau potable, généralement un rôle dédié aux femmes et aux filles (voir photo) ; améliore la



Un point d'eau abandonné et cassé. Le projet permettra de réparer ces infrastructures et de les entretenir pendant des années - financé par les frais d'utilisation et les revenus provenant de la vente de crédits de carbone.



Un point d'eau potable propre et bien entretenu. Le projet permettra de remettre les infrastructures défectueuses aux normes officielles.

santé de tous en réduisant les maladies ou même les décès dus aux maladies d'origine hydrique ; et permet aux femmes et aux hommes de réaliser des économies économiques.

Annexe E – Critères d'éligibilité des APV dans le cadre du Programme d'action

Critères d'éligibilité pour l'inclusion du cas réel et de ses APV réguliers dans le Programme d'action

Conformément au Guide type pour le document de conception du Programme d'action¹³, un ensemble de critères d'éligibilité par technologie/mesure ou combinaison de technologie/mesure doit être défini dans les APV réels.

Les critères d'éligibilité pour l'inclusion de l'APV de cas réels dans ce programme d'action sont les suivants :

Non	Critère d'admissibilité	Description/ Condition requise	Moyens de vérification/preuves à l'appui de l'inclusion
0.1	Limites géographiques de l'APV compatibles avec celles du Programme d'action	Défini dans le PDD VPA Real Case et les PDD VPA réguliers suivants	Soumission PDD
0.2	Conditions permettant d'éviter le double comptage des réductions d'émissions de GES ou des absorptions anthropiques nettes de GES, telles que l'identification unique des emplacements des produits et des utilisateurs finaux	Défini dans le PDD VPA Real Case et les PDD VPA réguliers suivants .Sous réserve de la technologie et de la méthodologie, le PDD doit indiquer comment l'APV évitera le double comptage.	Soumission PDD
0.3	Conditions pour vérifier les dates de début de l'APV au moyen de preuves documentaires	Défini dans le PDD VPA Real Case et les VPA réguliers ultérieurs. Sous réserve de la technologie et de la méthodologie, le PDD établira la preuve de la date de début.	Preuves documentaires à l'appui de la demande de PDD
0.4	Conditions visant à garantir le respect de l'applicabilité des méthodologies appliquées, des niveaux de référence normalisés appliqués et des autres documents	Défini dans le PDD VPA Real Case et les VPA réguliers ultérieurs. Sous réserve de la technologie et de la méthodologie, le PDD	Preuves documentaires à l'appui de la demande de PDD

¹³ [TGuide-PreReview V2.2-POA-Design-Document.pdf \(goldstandard.org\)](#) exigence 4.12.1

	méthodologiques réglementaires appliqués	apportera la preuve de la conformité avec l'applicabilité des méthodologies appliquées, des niveaux de référence normalisés appliqués et des autres documents méthodologiques réglementaires appliqués.	
0.5	Conditions pour garantir que l'APV satisfait aux exigences de démonstration de l'additionnalité ¹⁴	<p>Conformité aux exigences d'additionnalité de l'une des options ci-dessous,</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Exigences applicables en matière d'activité GS4GG ; b) Outil 01 du MDP – Outil de démonstration et d'évaluation de l'additionnalité ; c) Outil MDP 19 - Démonstration de l'additionnalité des activités de projet à micro-échelle ; (ne s'applique pas aux projets à l'échelle microscopique Gold Standard) d) Outil MDP 21 – Démonstration de l'additionnalité des activités de projet de faible ampleur ; (applicable uniquement aux projets à petite échelle) e) Un outil d'additionnalité VER Gold Standard approuvé 	Soumission PDD

¹⁴ Démonstration de l'additionnalité, par exemple section 3.3 <https://globalgoals.goldstandard.org/429-ee-sws-emission-reductions-from-safe-drinking-water-supply/>

0.6	Condition de s'assurer que l'APV réel et ses APV réguliers répondent aux critères d'applicabilité de la méthodologie sélectionnée ou de la combinaison de méthodologies	L'APV réel et ses APV réguliers doivent répondre aux critères d'applicabilité de la méthodologie sélectionnée ou de la combinaison de méthodologies. Défini dans le PDD VPA Real Case et les PDD VPA réguliers suivants	Soumission PDD
0.7	Conditions pour garantir que le cas réel et ses APV réguliers démontrent systématiquement l'additionnalité conformément aux principes et exigences .	L'APV réel et ses APV réguliers doivent systématiquement démontrer l'additionnalité conformément aux Principes et exigences . Défini dans le PDD VPA Real Case et les PDD VPA réguliers suivants	Soumission PDD

Les exigences spécifiques pour l'examen préliminaire de Gold Standard¹⁵ exigent que les critères suivants soient inclus : -

Non	Critère d'admissibilité	Description/ Condition requise	Moyens de vérification/preuves à l'appui de l'inclusion
1.1	Type de projet éligible selon la norme d'excellence pour les objectifs mondiaux	Confirmer l'admissibilité à la section 4a, TYPES DE PROJETS, PRINCIPES ET EXIGENCES ADMISSIBLES	Un type de projet est automatiquement éligible à la certification Gold Standard s'il existe des exigences d'activité approuvées par Gold Standard et / ou des méthodologies de quantification d'impact qui lui sont associées ou s'il est référencé dans les exigences de produit Gold Standard.
1.2	Le projet/APV/Programme d'action comporte-t-il une technologie ou une mesure liée à :	Confirmer qu'il n'y a pas eu d'implication	Soumission PDD

¹⁵ <https://globalgoals.goldstandard.org/t-prereview-preliminary-review-request-form/>

	<ul style="list-style-type: none"> - Géo-ingénierie, - l'énergie produite à partir de combustibles fossiles, - énergie nucléaire - changement de combustible fossile, <p>ou soutenir, améliorer ou prolonger de quelque manière que ce soit cette production d'énergie ?</p>		
1.3	Dans le cas où la technologie ou la mesure est liée à « l'énergie produite à partir de combustibles fossiles » (par exemple, les poêles à GPL), une exception est-elle faite et prise en compte dans les exigences d'activité, la méthodologie approuvée et/ou les exigences relatives aux produits ?	Non éligible	Sans objet
1.4	L'activité proposée est-elle également enregistrée ou cherche-t-elle à être certifiée dans le cadre d'un autre programme volontaire ou de normes de conformité ?	Confirmer la non-poursuite	Soumission PDD
1.5	Si le projet, le programme d'action ou l'APV proposé fait partie d'un autre programme de normes, de normes volontaires ou de conformité, confirmez le(s) nom(s) ci-dessous. Sinon, sélectionnez « Sans objet ».	Sans objet	Sans objet
1.6	Le projet a-t-il un domaine de projet qui se chevauche avec celui d'un autre Gold Standard ou d'un autre programme volontaire ou conforme aux normes de nature similaire ?	Fournir une liste Paragraphe 3.1.1.(c) Principes et exigences.	Soumission PDD
1.7	L'AP/PoA/APV proposé ou l'une de ses composantes est-il requis par un mandat juridiquement contraignant existant d'un pays hôte ?	Non éligible	Sans objet
1.8	Le projet implique-t-il le transfert de propriété juridique de produits générés dans le cadre de la certification Gold Standard (par exemple, des crédits carbone) par les bénéficiaires du projet ?	Liste Tous les projets devraient impliquer le transfert légal de propriété des résultats d'atténuation de la réduction des émissions de carbone des bénéficiaires du projet et des crédits de carbone / RVE générés	Soumission PDD

		<p>dans le cadre de la certification Gold Standard.</p> <p>Paragraphe 3.1.1.(f) Principes et exigences.</p>	
1.9	Existe-t-il une exigence d'activité pertinente pour l'activité de projet proposée ?	<p>Confirmer</p> <p>Paragraphe 4.1.4 Principes et exigences.</p>	Soumission PDD
1.10	L'AP/PoA/APV est-elle située dans des zones de conflit, des camps de réfugiés ou des zones présentant un risque élevé pour la vie et/ou la santé ?	<p>Confirmez que ce n'est pas le cas.</p> <p>Paragraphe 4.1.4 Principes et exigences.</p>	Soumission PDD

Évaluation des ODD

1.11	Le projet contribue-t-il positivement à un minimum de trois objectifs de développement durable (ODD) : ODD 13 (obligatoire) + deux autres ODD ?	Confirmer	Outil ODD et Soumission PDD
1.12	Identifier les ODD identifiés par l'État auxquels le projet contribuera probablement	État	Outil ODD et Soumission PDD
1.13	Avez-vous utilisé l'outil ODD pour l'évaluation de l'impact des ODD ?	Confirmer	Outil ODD et Soumission PDD

Évaluation des principes de sauvegarde

1.14	Avez-vous terminé l'évaluation par rapport aux principes et exigences de sauvegarde de Gold Standard ?	<p>Évaluation des principes de sauvegarde</p> <p><i>L'évaluation des principes de sauvegarde doit être conforme aux principes et exigences de sauvegarde.</i></p> <p><i>Prendre note également des exigences du paragraphe 4.1.30 des Principes et prescriptions</i></p>	Évaluation des principes de sauvegarde et soumission de PDD
1.15	Le développeur de projet conscient que le projet doit se conformer aux exigences en ce qui concerne le principe de sauvegarde pertinent par la conception, la gestion ou l'atténuation des risques ?	<p>Évaluation des principes de sauvegarde</p> <p><i>L'évaluation des principes de sauvegarde doit être conforme aux principes et exigences de sauvegarde.</i></p>	Évaluation des principes de sauvegarde et soumission de PDD

	<i>Si la réponse à l'une des questions d'évaluation posées par rapport aux principes de sauvegarde est « Oui » ou « potentiellement », la réponse à cette question est « Oui ». Prendre note de la procédure décrite au paragraphe 2.1.4 des Principes et exigences GS4GG</i>	<i>Prendre note également des exigences du paragraphe 4.1.30 des Principes et prescriptions</i>	
1.16	Si la réponse à la question précédente est « Oui », le promoteur du projet sait-il que le projet doit se conformer aux exigences relatives au principe de sauvegarde pertinent par la conception, la gestion ou l'atténuation des risques ?	Évaluation des principes de sauvegarde <i>L'évaluation des principes de sauvegarde doit être conforme aux principes et exigences de sauvegarde.</i> <i>Prendre note également des exigences du paragraphe 4.1.30 des Principes et prescriptions</i>	Évaluation des principes de sauvegarde et soumission de PDD
1.17	Si la réponse à la question précédente est « Oui », le promoteur du projet sait-il que les mesures d'atténuation doivent être ajoutées au plan de surveillance (au besoin) ?	Évaluation des principes de sauvegarde <i>L'évaluation des principes de sauvegarde doit être conforme aux principes et exigences de sauvegarde.</i> <i>Prendre note également des exigences du paragraphe 4.1.30 des Principes et prescriptions</i>	Évaluation des principes de sauvegarde et soumission de PDD

Résumé de la consultation des intervenants

1.18	Avez-vous mené la consultation physique des intervenants pour les activités de projet autonomes ou les APV avant la date de début du projet ou, pour les projets rétroactifs, avant la soumission pour examen préliminaire ?	Confirmer	Soumission PDD
1.19	Le MEC a-t-il mené la consultation sur la conception du Programme d'action avant la première présentation à Gold Standard pour examen préliminaire ?	Confirmer	Rapport de consultation sur la conception Soumission de la procuration
1.22	La liste des parties prenantes invitées couvre-t-elle tous les groupes de parties prenantes (a) à (g) énumérés à la section 3.3.1	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants Soumission PDD

	(pour les activités de projet autonomes ou les APV) ou les groupes (a) à (e) énumérés à la section 4.4.1 (pour les PA) des exigences en matière de consultation et de mobilisation des parties prenantes		
1.23	Les méthodes d'invitation ont-elles sollicité la contribution des femmes et des groupes marginalisés, y compris les femmes, les jeunes, les pauvres, les travailleurs du secteur informel, les minorités ethniques, les peuples autochtones, les personnes handicapées ou âgées et les membres de la communauté LGBTQ ?	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants Soumission PDD
1.24	Les parties prenantes ont-elles été invitées au moins 30 jours avant la réunion physique des parties prenantes ?	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants Soumission PDD
1.25	Avez-vous partagé l'information d'une manière (format, support, langue(s), etc.) qui permet aux intervenants locaux de comprendre comment le projet est susceptible de les affecter ?	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants Soumission PDD
1.26	Avez-vous discuté des impacts positifs et négatifs directs identifiés des projets avec les parties prenantes telles qu'évaluées pour les contributions aux ODD et l'évaluation de la sauvegarde ?	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants Soumission PDD
1.27	A-t-on appliqué une optique de genre à l'évaluation des commentaires ? (Par exemple, si seuls les hommes ont fourni des commentaires sur un projet d'appareil ménager, cela a-t-il été pris en considération lors de l'évaluation de la pertinence du commentaire ?)	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants Soumission PDD
1.28	Des préoccupations sérieuses, raisonnables et proportionnées ont-elles été prises en compte et traitées de manière satisfaisante ?	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants Soumission PDD
1.29	Avez-vous fourni des commentaires aux intervenants sur la façon dont leurs	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants

	commentaires ont été pris en compte dans le cadre de la ronde de rétroaction des intervenants ?		Soumission PDD
1.30	Y a-t-il des points qui justifient des mesures d'atténuation marqués comme tels et leur plan de surveillance a-t-il été conçu et inclus dans la DDP ?	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants Soumission PDD
1.31	Avez-vous discuté des options possibles pour un mécanisme continu de contribution et de règlement des plaintes avec les parties prenantes et convenu d'une méthode appropriée	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants Soumission PDD
1.32	Avez-vous discuté des options possibles pour un mécanisme continu de contribution et de règlement des plaintes avec les parties prenantes et convenu d'une méthode appropriée	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants Soumission PDD
1.33	Avez-vous documenté le processus de consultation des intervenants et ses résultats dans un rapport de consultation des intervenants ?	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants Soumission PDD
1.34	Le promoteur du projet sait-il que le PDD doit inclure un rapport sommaire des commentaires reçus des intervenants locaux ?	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants Soumission PDD
1.35	Le développeur du projet a-t-il mené une consultation des parties prenantes conformément aux exigences de la norme Gold Stakeholder Consultation & Engagement Requirements ?	Confirmer	Rapport de consultation des intervenants Soumission PDD

Conformité aux exigences pertinentes de l'activité

1.36	Le projet est-il conforme à l'activité concernée (ASC/RE/LUF) ? Dans le cas d'autres activités, suivez les exigences spécifiées dans les principes et exigences GS	Confirmer	Soumission PDD
1.37	Des critères ou exigences d'admissibilité précis stipulés dans les exigences de l'activité s'appliquent-ils au projet ? (Voir l'annexe A de la ASC/RE).	Confirmer	Soumission PDD

Applicabilité de la version de la méthodologie/de l'outil

1.38	Le projet respecte-t-il tous les critères d'applicabilité et d'éligibilité de la ou des méthodologies appliquées ?	Confirmer	Soumission PDD
1.39	Le projet respecte-t-il des critères d'applicabilité supplémentaires établis pour l'utilisation de la méthodologie appliquée ? Reportez-vous à la section Méthodologie de quantification de l'impact.	Confirmer	Soumission PDD
1.40	Le projet applique-t-il la dernière version de la méthodologie et des outils applicables disponibles au moment de la première soumission ?	Confirmer	Soumission PDD